

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 DECEMBRE 2024**

**Présents** : M.M Philippe **CHALLANT**, Serge **GREMILLOT**,  
Jacques **ROUSSEL**, Thierry **CHANSON**, Éric  
**JACQUEL**  
  
Mmes Julienne **EME**, Cécile **ROUSSEAU**, Françoise  
**LALLEMAND**, Brigitte **COUET**

**Excusés** : M.M Grégory **TOMCZAK**, Alexis **COUTURIER**

**Absents** : M. James **DUPONT**, Mme Sandrine **FOLLOT-**  
**ZANON**

**Procuration** : Mme Annick **DURAND** à M. Jacques **ROUSSEL**

**1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire désigne à l'unanimité,**

- Madame Brigitte **COUET** est nommée en tant que secrétaire de séance.



## 2 - Approbation de la séance précédente

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire adopte à 7 voix pour et 3 abstentions,**



- Le Procès-verbal de la séance du 5 Novembre 2024.

## 3 - Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par Le Conseil Municipal

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°19/20 du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

➤ Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) du 5 Novembre au 10 Décembre 2024 :

N° dossier	Propriétaire	Adresse du bien	Références cadastrales	Surface	Propriété Bâtie : B Non Bâtie : NB
09009324 0008	M. L	15 rue Lallemand	C 608	45a 10ca	B
09009324 0009	M L	15 rue Lallemand	C 608	45a 10ca	B
09009324 0010	M J	9 Impasse des Nos	AB 6	9a 13ca	B
09009324 0011	M. L	Rue du Champs des Côtes	AD 89	23a 33ca	NB

➤ Concessions de cimetière depuis le 5 Novembre 2024 : /

➤ Bail logement communal : un contrat de bail pour un appartement F3 étage a été octroyé à Madame D. pour un loyer mensuel de 560 euros hors charges. Le contrat de bail prend effet à compter du 15 Décembre 2024.

**Le Conseil Municipal prend acte du présent compte-rendu**



#### 4 - Demande de subvention au titre de la DETR 2025 (ravalement de façades Mairie)

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la commune envisage d'engager des travaux de ravalement des façades de la mairie et de reprise des appuis de fenêtres et soubassement en pierre de grès des Vosges. Sont également prévus des travaux de remplacement de la zinguerie et des tuyaux de descente. Le coût total des travaux s'élève 49 262.49 € H.T.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal sollicite une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2025 au taux de 39.10 % soit d'un montant de 19 262.49 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
<b>Partie zinguerie :</b> Remplacement de gouttières et tuyaux de descente	4 434.32 €	<u>Grand Belfort</u> <u>Communauté</u> <u>d'Agglomération au</u> <u>titre du fonds de</u> <u>valorisation du</u> <u>patrimoine)</u>	15 000.00 €	30.45%
<b>Maçonnerie</b> Reprise des appuis de fenêtres et soubassement en pierre de grès des Vosges	7 775.00 €	<b><u>DETR 2025</u></b>	<b>19 262.49 €</b>	<b>39.10 %</b>
<b>Façades</b> Ravalement de façade en crépi armé+ hydrogommage encadrements de fenêtres et pierres de parements + toiture	37 053.17 €	<u>Autofinancement</u> Fonds propres	15 000.00 €	30.45 %
TOTAL :	<b>49 262.49 €</b>	TOTAL :	<b>49 262.49 €</b>	100%

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération proposée ci-dessus ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2025 au taux de 39,10 % représentant 19 262.49 €;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



**LA DETR**

Dotation d'équipement des territoires ruraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### 5 - Demande de subvention auprès de GBCA au titre du fonds d'aide de valorisation du patrimoine (ravalement de façades Mairie)

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la commune envisage d'engager des travaux de ravalement des façades de la mairie et de reprise des appuis de fenêtres et soubassement en pierre de grès des Vosges. Sont également prévus des travaux de remplacement de la zinguerie et des tuyaux de descente. Le coût total des travaux s'élève 49 262.49 € H.T.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal sollicite une aide au titre du fonds de valorisation du patrimoine. Il est précisé que l'aide allouée sur la durée du mandat n'excédera pas 15 000 € par commune, Grand Belfort Communauté d'Agglomération pourra participer au taux maximal de 50 % du coût des dépenses sans excéder la participation de la commune.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
<b>Partie zinguerie :</b> Remplacement de gouttières et tuyaux de descente	4 434.32 €	<u>Grand Belfort Communauté d'Agglomération au titre du fonds de valorisation du patrimoine)</u>	15 000.00 €	30.45%
<b>Maçonnerie</b> Reprise des appuis de fenêtres et soubassement en pierre de grès des Vosges	7 775.00 €	<u>DETR 2025</u>	19 262.49 €	39.10 %
<b>Façades</b> Ravalement de façade en crépi armé+ hydrogommage encadrements de fenêtres et pierres de parements + toiture	37 053.17 €	<u>Autofinancement Fonds propres</u>	15 000.00 €	30.45 %
<b>TOTAL :</b>	<b>49 262.49 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>49 262.49 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve l'opération proposée ci-dessus ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- sollicite une subvention pour un montant maximum de 15 000 € au titre auprès de GBCA au titre du fonds d'aide de valorisation du patrimoine,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



## **6 - Assiette et destination des coupes - Année 2025 (modification délibération n°68/24 du 05/11/2024)**

Suite à la délibération n°68/24 prise en Conseil Municipal en date du 5 novembre 2024, le technicien de l'ONF en charge de la forêt, demande de procéder aux modifications suivantes concernant l'issue des produits accidentels et l'inscription des bois de la parcelle 13r en résineux et en feuillus :

	En bloc et sur pied	En futaie affouagère	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux	13r, 20a et 22a				
Feuillus	13r	20a, 22a			

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
Parcelle 13_r					X	
Parcelles 20_a et 22_a					Grumes et Résineux	Petits Bois et Houppiers
Produits Accidentels (bois morts, sécurisation ...)					X	Petits Bois et Houppiers

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte les modifications apportées à la délibération n°68/24 du 5 novembre 2024 comme présentées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



## **7 - Groupement de commandes avec le Grand Belfort pour des prestations de topographie**

Le bureau communautaire du 23 septembre dernier a décidé la création d'un groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs à des prestations de topographie.

Considérant les prestations concernées par le groupement de commandes, le besoin de la commune et les objectifs poursuivis d'un groupement de commandes de réaliser des économies d'échelles, de réduire les coûts de procédure, de rationaliser les moyens et d'optimiser les prix, il est proposé aux

communes membres d'adhérer par convention à ce groupement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide d'adhérer au groupement de commandes créé par Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour des prestations de topographie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



**LE GROUPEMENT  
DE COMMANDES**

**8 - Modification du règlement intérieur de la Médiathèque (changement horaires et personnel)**

Suite au départ prochain à la retraite de la responsable de la médiathèque, les horaires d'ouverture au public seront les suivants à compter du 01/01/2025 :

- Lundi de 16h00 à 18h00 (*au lieu de 14h00 à 18h00*)
- Mercredi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 14h30 à 18h30

L'heure de la Petite Histoire aura lieu 1 mercredi par mois de 10h00 à 11h00 (sauf en juillet et août)

Les effectifs se répartissent comme suit à compter du 01/01/2025 :

- 2 agents du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe (dont 1 en disponibilité).

Toutes ces modifications seront apportées au règlement intérieur de la médiathèque.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :**

- De porter les modifications telles présentées ci-dessus au règlement intérieur de la médiathèque,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.



## **9 - Rémunération des différents acteurs pour les opérations de recensement de la population 2025**

*Monsieur Thierry CHANSON étant impliqué dans la délibération, ne prend pas part au vote.*

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

La désignation des personnes chargées du recensement de la population 2025 a été réalisée par délibération n°59/24 en date du 17/09/2024 à savoir un coordonnateur communal, un coordonnateur communal adjoint et deux agents recenseurs.

Il convient aujourd'hui de fixer la rémunération des différents acteurs de recensement de la population 2025 comme suit :

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération des différents acteurs du recensement sur la base d'un forfait réparti comme suit :

- Coordonnateur : 600 €
- Coordonnateur adjoint : 450 €
- Agents recenseurs : 1000 € (chacun)

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte de fixer les rémunérations proposées par Monsieur le Maire, à savoir :

- Coordonnateur : 600 €
- Coordonnateur adjoint : 450 €
- Agents recenseurs : 1000 € (chacun)

- Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025.

L'ensemble des conseillers municipaux demandent davantage de lisibilité, de transparence sur les chiffres du budget du RPI et notamment dans l'utilisation et la répartition des crédits inscrits.



## Questions Diverses

### Collecte de jouets « Laisse parler ton cœur »

La collecte de jouets intitulée « laisse parler ton cœur » qui s'est tenue en Mairie du 19 au 30 novembre 2024 a rencontré un vif succès.

Les jouets collectés seront confiés à la Ressourcerie 90, qui les restaurera, nettoiera et les proposera à des familles à des prix solidaires. Cette action permettra aux enfants de familles modestes de recevoir des cadeaux de Noël, tout en soutenant l'insertion professionnelles de personnes éloignées de l'emploi.

Les jouets électriques inutilisables seront pris en charge par Ecosystem et les autres par Ecomaison pour le recyclage.

Un grand merci pour votre participation.



### Le prochain recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Ce recensement permettra de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés.... et, permet de mieux connaître les évolutions, les besoins de la commune et ainsi de développer de petits et grands projets pour y répondre.

Début janvier, Les 2 agents recenseurs recrutés par la commune, Mesdames GREGET et GIROL déposeront dans un premier temps un courrier dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.

Puis dans un second temps, à compter du 16 janvier, ils vous fourniront soit un questionnaire papier, soit une notice internet vous permettant de vous recenser en ligne.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de la commune,
- De définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin....
- D'identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, structures sportives...), commerces et de logements.

Les 2 agents recenseurs seront équipés d'une carte officielle délivrée et signée par Monsieur le Maire comportant leur photo.



Madame Sylvie GREGET



Madame Dominique GIROL



## Sécurisation devant l'école maternelle

Suite à la demande d'un riverain pour sécuriser la traversée de la Grande rue devant de l'école maternelle, les élus municipaux ont décidé, après étude et recherche de solution, de mettre en place des panneaux lumineux en amont du passage pour piéton.

Deux panneaux lumineux LED clignotants seront installés en amont (environ 50 mètres de part et d'autre avant le passage piéton) et 2 autres panneaux lumineux clignotants aux abords du passage piéton.

Le principe est que le piéton informe de sa présence en appuyant sur le bouton poussoir positionné sur le mât, les panneaux lumineux sont instantanément activés de chaque côté de la route.

Deuxième possibilité, avec activation automatique; le piéton est automatiquement détecté par les capteurs positionnés, les panneaux lumineux sont instantanément activés par radio.



Pour les automobilistes, ce type de panneau a un impact visuel plus important grâce aux leds et au mode clignotant. Cela permet de renforcer l'attention des automobilistes en faveur de la sécurité.

## Ramassage des ordures ménagères et du recyclage rue Lallemand

A compter du 13 décembre 2024, les habitants de la rue Lallemand devront déposer leurs sacs poubelles dans les nouveaux collecteurs situés au point de collecte à l'angle de la rue Lallemand (vers le passage à niveau) ou pourront présenter directement leurs bacs à cet endroit.

Cette nouvelle directive, indépendante de la volonté de la commune, fait suite au fait que le camion de collecte ne peut plus effectuer de demi-tour au fond de la rue, de grosses roches ont été placées et bloquent l'aire de retournement.



## Fermeture des services municipaux

La médiathèque sera fermée du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus – réouverture au public le lundi 6/01 à 16h.

Le secrétariat de Mairie sera fermé du 24 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus. Une permanence est assurée le lundi 30 décembre de 14h à 17h30.

## Distribution du courrier en période hivernale

L'hiver est là, et avec lui des conditions parfois difficiles pour distribuer le courrier. Afin de garantir un service fluide et assurer la sécurité de nos facteurs, voici quelques gestes simples et précieux :

- 1. Pensez à déneiger et dégager l'accès à votre boîte aux lettres.**
- 2. Rendez les chemins menant à votre boîte accessibles et sécurisés.**

Si ces consignes ne sont pas respectées, votre courrier pourrait être mis à disposition au bureau de poste le plus proche, après une notification.

Pour protéger leur santé, nos facteurs sont autorisés à ne pas emprunter les chemins dangereux ou à ajuster leur tournée si nécessaire.

Les services de La Poste comptent sur votre compréhension et votre aide pour un hiver serein pour tous.



## Le tri pendant les fêtes

Pour des fêtes éco-responsables, il est essentiel de réduire les déchets en suivant la règle des 3 R : **Refuser** les produits inutiles ou non recyclables, **Réduire** la production de déchets et **Réutiliser** les objets pour prolonger leur durée de vie.

Les déchets inévitables, comme les emballages, doivent être triés : bouteilles en verre dans les conteneurs à verre, papiers cadeaux et cartons dans le bac jaune. Enfin, recyclez votre sapin naturel en le déposant en déchetterie, où il sera transformé en paillage pour les espaces verts.



## Cérémonie des Vœux du Maire

Monsieur le Maire présentera ses vœux à la population le **samedi 11 Janvier 2025 à 15h à la Maison Bardy**. Inscription en Mairie par mail : [mairiedesermamagny@wanadoo.fr](mailto:mairiedesermamagny@wanadoo.fr) / 03.84.29.21.37 avant le 24 décembre 2024



# Calendrier des collectes 2025

En 2025, le Grand Belfort adapte ses collectes aux nouvelles normes de tri. Le bac jaune est collecté plus souvent.



**ORURES MÉNAGÈRES**  
le lundi semaine paire

**EMBALLAGES ET PAPIERS**  
le mardi

**Votre bac n'a pas été collecté le jour prévu ?**

Laissez votre bac brun sorti jusqu'à son ramassage. Si vous n'y arrivez pas, contactez votre service de collecte. Présence de la poubelle le prochain jour de collecte. Pour signaler un problème de collecte : 03 84 90 11 71

**COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES**

Pour connaître l'emplacement des bennes à biodéchets, rendez-vous sur [grandbelfort.fr](http://grandbelfort.fr) ou contactez votre service de déchets alimentaires ou scannez ce code



**UN DOUTE SUR LE TRI DE VOTRE DÉCHET ?**



Consultez **Martin**, le spécialiste du tri sur [grandbelfort.fr](http://grandbelfort.fr) ou scannez ce code.



## SERMAMAGNY



**JANVIER**

Jours de collecte habituels

L	M	J	V	S	D
				1	2
03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	

**FÉVRIER**

L	M	J	V	S	D
				1	2
03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26
27	28	29	30		

**MARS**

L	M	J	V	S	D
				1	2
03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	

**AVRIL**

L	M	J	V	S	D
					1
02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	

**MAI**

L	M	J	V	S	D
					1
02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

**JUIN**

L	M	J	V	S	D
					1
02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

**JUILLET**

L	M	J	V	S	D
					1
02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

**AOÛT**

L	M	J	V	S	D
					1
02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

**SEPTEMBRE**

L	M	J	V	S	D
					1
02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

**OCTOBRE**

L	M	J	V	S	D
					1
02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

**NOVEMBRE**

L	M	J	V	S	D
					1
02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

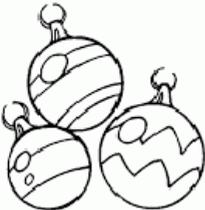
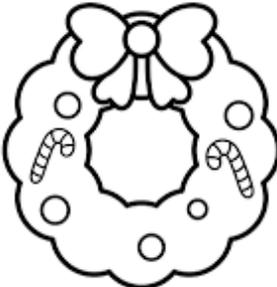
**DÉCEMBRE**

L	M	J	V	S	D
					1
02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

■ bac brun ■ bac jaune | Jours fériés - déchets collectés, sauf 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre (voir calendrier ci-dessus).



Coloriage pour les petits





**MONSIEUR LE MAIRE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
SOUHAIENT À TOUTES ET À TOUS  
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE**

**2025**

